

Objet : Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire prioritaire dans l'enseignement de la Communauté française pour l'année 2011-2012 ERRATA

Réseaux : Communauté française

Période : 2011-2012

Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française ;

Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Communauté française ;

Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécial de la Communauté française ;

Pour information :

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement ;

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique ;

Aux membres du Service général de l'inspection ;

Aux Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française ;

Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, du centre technique et pédagogique à Frameries, du centre des Technologies agronomiques à Strée et du centre technique Horticole à Gembloux ;

Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française ;

Aux syndicats du personnel enseignant

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	A.G.P.E. Madame Duvivier Murielle Téléphone 02/413.23.95		
<u>Destinataire</u>	Voir ci-dessus		
<u>Contact</u>		recrutement.enseignement@cfwb.be Téléphones :02/413.39.38ou 02/413.35.59 ou 02/413.35.60 ou 02/413.27.49	
<u>Document à renvoyer</u>	Ministère de la Communauté française Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française Direction de la carrière des personnels Boulevard Léopold II, 44 (3ème étage - bureau 3E321) 1080 BRUXELLES.		
<u>Date limite d'envoi</u>	25 mars 2011		
<u>Objet</u>	Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire prioritaire dans l'enseignement de la Communauté française pour l'année 2011-2012		

Renvoi (s) : Nombre de pages : 4 Mots clés :	- annexe :
---	-------------------

Aux chefs des établissements
d'enseignement de la
Communauté française

Réf : 03/MD/APPELHE

Bruxelles, le 4 mars 2011

OBJET : Demande de désignation en qualité de temporaire prioritaire dans l'enseignement de plein exercice fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé de la Communauté française et dans les internats autonomes et les homes d'accueil.
Année scolaire 2011-2012. ERRATA

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'errata de l'appel publié au Moniteur belge du 1er mars 2011 (contenant les instructions relatives à l'introduction des demandes de désignation en qualité de temporaire prioritaire dans l'enseignement de la Communauté française pour l'année scolaire 2011-2012).

Je vous signale que **l'appel qui sera prochainement publié au Moniteur belge constitue la seule source d'information officielle**. La présente circulaire n'est donc qu'une simple communication fournie aux chefs des établissements d'enseignement de la Communauté française et ne revêt caractère officiel.

Je vous invite toutefois à présenter la copie ci-jointe de l'errata de cet appel aux candidats aux membres du personnel de votre établissement et vous demande de bien vouloir reproduire les formulaires ci-annexés et d'en fournir copie à ceux qui le désirent.

A l'avance, je vous en remercie.

Pour la direction générale par délégation

Christian NOIRET

Directeur général adjoint

PS : Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter via :
Courriel : recrutement.enseignement@cfwb.be
Téléphones : 02/413.39.38 – 02/413.35.59 – 02/413.35.60 – 02/413.27.49

Communauté française
Ministère de la Communauté française.

Pour l'appel aux candidats à une désignation en qualité de temporaire prioritaire dans l'enseignement de plein exercice fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé de la Communauté française et dans les internats autonomes et les homes d'accueil (année scolaire 2011-2012), il y a lieu d'apporter les modifications suivantes à la circulaire 3484:

- Au sein de l'entête de la circulaire :

au lieu de :

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	A.G.P.E. Madame Duvivier Murielle Téléphone 02/413.23.95		
<u>Destinataire</u>	Voir ci-dessus		
<u>Contact</u>		recrutement.enseignement@cfwb.be Téléphones :02/413.39.38ou 02/413.35.59 ou 02/413.35.60 ou 02/413.27.49	
<u>Document à renvoyer</u>	Ministère de la Communauté française Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française Direction de la carrière des personnels Boulevard Léopold II, 44 (3ème étage - bureau 3E321) 1080 BRUXELLES.		
<u>Date limite d'envoi</u>	18 mars 2011		
<u>Objet</u>	Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire prioritaire dans l'enseignement de la Communauté française pour l'année 2011-2012		

Renvoi (s) :

Nombre de pages : 29

Mots clés :

- annexe :

Il y a lieu de lire :

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	A.G.P.E. Madame Duvivier Murielle Téléphone 02/413.23.95		
<u>Destinataire</u>	Voir ci-dessus		
<u>Contact</u>		recrutement.enseignement@cfwb.be Téléphones :02/413.39.38ou 02/413.35.59 ou 02/413.35.60 ou 02/413.27.49	
<u>Document à renvoyer</u>	Ministère de la Communauté française Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française Direction de la carrière des personnels Boulevard Léopold II, 44 (3ème étage - bureau 3E321) 1080 BRUXELLES.		
<u>Date limite d'envoi</u>	25 mars 2011		
<u>Objet</u>	Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire prioritaire dans l'enseignement de la Communauté française pour l'année 2011-2012		

Renvoi (s) :

Nombre de pages : 29

- annexe :

Mots clés :

- Au sein de la lettre précédant l'appel :

au lieu de :

J'attire votre attention sur le fait que ces demandes doivent être introduites, sous pli recommandé, le 18 mars 2011 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : **Ministère de la Communauté française - Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française - Direction de la carrière des personnels - Boulevard Léopold II, 44 (3ème étage) - bureau 3E321 à 1080 Bruxelles.**

Il y a lieu de lire :

J'attire votre attention sur le fait que ces demandes doivent être introduites, sous pli recommandé, le 25 mars 2011 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : **Ministère de la Communauté française - Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française - Direction de la carrière des personnels - Boulevard Léopold II, 44 (3ème étage) - bureau 3E321 à 1080 Bruxelles.**

- **à la page 2:**

au lieu de :

2. Introduction des candidatures :

Les membres du personnel intéressés doivent adresser leur candidature au :

<p style="text-align: center;">Ministère de la Communauté française Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française Direction de la carrière des personnels - bureau 3E321 Boulevard Leopold II, 44, 3ème étage, 1080 BRUXELLES</p>
--

le 18 mars 2011 au plus tard.

La candidature indique dans quelle(s) zone(s) d'affectation le candidat demande à être désigné en qualité de temporaire prioritaire.

Elle précise également l'ordre des établissements dans lesquels le membre du personnel souhaite être affecté, **quelles que soient les zones dont relèvent ces établissements**, et aussi si le candidat désire être désigné dans un emploi vacant ou non, dans un horaire complet ou incomplet.

Les candidatures doivent être introduites sous pli recommandé et **ne seront pas prises en considération si elles sont envoyées après le 18 mars 2011, la date de la poste faisant foi.**

Les formulaires de candidature, ainsi que les listes des écoles classées par zone, sont annexés au présent appel.

Il y a lieu de lire :

2. Introduction des candidatures :

Les membres du personnel intéressés doivent adresser leur candidature au :

<p style="text-align: center;">Ministère de la Communauté française Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française Direction de la carrière des personnels - bureau 3E321 Boulevard Leopold II, 44, 3ème étage, 1080 BRUXELLES</p>
--

le 25 mars 2011 au plus tard.

La candidature indique dans quelle(s) zone(s) d'affectation le candidat demande à être désigné en qualité de temporaire prioritaire.

Elle précise également l'ordre des établissements dans lesquels le membre du personnel souhaite être affecté, **quelles que soient les zones dont relèvent ces**

établissements, et aussi si le candidat désire être désigné dans un emploi vacant ou non, dans un horaire complet ou incomplet.

Les candidatures doivent être introduites sous pli recommandé et ne seront pas prises en considération si elles sont envoyées après le 25 mars 2011, la date de la poste faisant foi.

Les formulaires de candidature, ainsi que les listes des écoles classées par zone, sont annexés au présent appel.

- à la page 4 :

au lieu de :

h) une photocopie des désignations à titre temporaire reçues au cours des années scolaires 2007-2008, 2009-2010 et 2010-2011;

Il y a lieu de lire :

h) une photocopie des désignations à titre temporaire reçues au cours des années scolaires 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;